



C.L.E
Rivière Drôme
& ses affluents

**FEUILLE DE ROUTE
POUR L'ÉLABORATION D'UN
PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU
- PTGE Drôme -**

Dans le cadre de la révision du SAGE



PRÉAMBULE

L'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 et son additif de janvier 2023 précisent qu'« un *Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)* est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. »

La présente feuille de route a pour objet de :

- Rappeler les **enjeux liés à l'eau et les objectifs d'atteinte d'un équilibre** entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, notamment au regard des changements climatiques ;
- Formuler explicitement la finalité et les **grands principes** de la démarche collective d'élaboration du PTGE et d'en fixer **le calendrier** des grandes étapes de construction.
- Fixer **l'organisation du travail**, les différents niveaux de gouvernance, la méthodologie d'animation, les règles de concertation et les processus de décisions.

La présente feuille de route a été validée par la Commission Locale de l'Eau réunie en séance plénière le 12 décembre 2023.

I - RAPPEL DU CONTEXTE ET DES ENJEUX DU TERRITOIRE

1. Présentation du bassin versant de la Drôme et de ses caractéristiques

Le bassin versant de la Drôme s'étend sur environ 1800 km² et regroupe plus de 80 communes pour environ 50 000 habitants qui sont concentrés pour 75% à l'aval du bassin. La rivière Drôme s'écoule sur 106 km et ses affluents sur plus de 500 km. Les deux secteurs économiques importants sont l'agriculture et le tourisme.

Les **particularités du bassin versant de la rivière Drôme**, une des dernières rivières sauvages d'Europe :

- Une grande variabilité de débits alternant des étiages sévères et des risques de crues rapides
- Une grande diversité de milieux humides riches en biodiversité
- Une activité économique axée sur l'agriculture et le tourisme qui ont besoin d'eau l'été

Le bassin versant est reconnu **en déséquilibre quantitatif depuis 1995** (classement en ZRE des eaux superficielles et des nappes d'accompagnement de la Drôme).

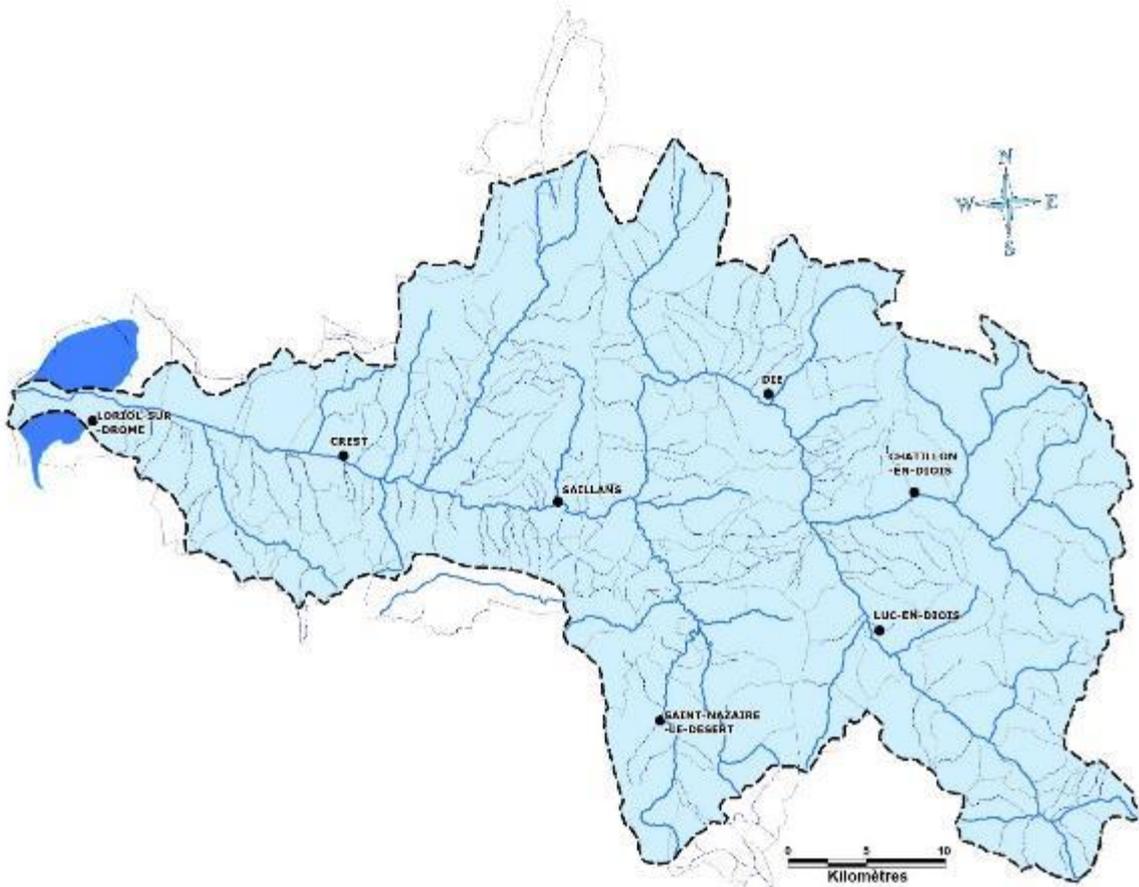


Figure 1 : Périmètre du bassin versant de la Drôme (bleu clair) auquel s'ajoute l'intégralité de la masse d'eau des alluvions de la Drôme (en bleu foncé) située au niveau de la confluence Drôme Rhône (cône de déjection).

Un objectif de diminution de 15% de l'ensemble des prélèvements (tous usages confondus) a été préconisé dans l'Etude des Volumes Prélevables Globaux (EVPG) de 2013. Sur cette base, des volumes prélevables ont été notifiés en juillet 2013 et un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) en 2014 puis modifié en 2015.

2. Zoom sur l'historique de la gestion quantitative de l'eau



Figure 2 : Rappel de l'historique de la gestion quantitative dans le bassin versant de la Drôme : 1980 à aujourd'hui

En 2021, le bilan des actions du PGRE - en grande partie réalisées - précisait **que l'objectif des volumes prélevables n'était pas atteint** et que les volumes prélevables étaient **dépassés en moyenne de 21%** (chronique 2013-2019) selon la répartition suivante :

- dépassement de 15% pour l'agriculture (soit + 0,74 Mm³)
- dépassement de 36% pour l'alimentation en eau potable (soit + 0,72 Mm³)
- dépassement de 7% pour l'industrie (soit + 0,02 Mm³)

Actualisé en 2022, le bilan apporte les précisions et montre les résultats suivants :

Pour l'eau potable,

- Des efforts constants pour mieux sensibiliser et mettre en œuvre des économies d'eau sont de plus en plus effectifs même s'ils restent à poursuivre et à élargir (ex. démarche EcoDrôme portée par le SMRD).
- La connaissance des réseaux demeure à améliorer (le remplissage des données en ligne par les gestionnaires reste aléatoire).
- L'étude du bilan Besoins-ressources portée par le SCoT de la vallée de la Drôme aval propose un plan d'actions qui devrait contribuer à résorber le déficit quantitatif et à anticiper les effets du changement climatique sur ce secteur du territoire.
- Le contrat de progrès pour l'eau potable du Diois porté par la CCD devrait également fortement contribuer aux améliorations.

Pour le volet agricole,

- les volumes maximums prélevables accordés sont respectés depuis 2022 grâce à la mise en service des projets de substitutions et de sécurisation par la remontée de l'eau du Rhône et l'extension de la réserve de Choméane.
- Des efforts d'économie d'eau et d'adaptation aux nouvelles contraintes du changement climatique restent à engager pour faire face à l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration prévus pour ces prochaines décennies.

Le suivi du PGRE montre la non-atteinte des débits objectif d'étiage en septembre censés être respectés 8 années sur 10 réglementairement, malgré les efforts collectifs fournis. On peut toutefois se féliciter du respect des DOE de juin à août bien qu'également fragile. Le diagnostic de l'étude prospective SAGE DROME 2050 nous prépare à envisager des étiages plus précoces et plus forts.

Les instructions de 2019 et de 2023 posent aujourd'hui l'obligation de faire évoluer les PGRE en PTGE pour mobiliser et agir plus largement et plus efficacement.

L'enjeu étant la recherche d'atteinte d'un équilibre entre besoins-ressources et un respect du bon état des milieux, en anticipant les effets du changement climatique.

Pour rappel, les évolutions tendanciennes issues de l'étude prospective SAGE Drôme 2050 montrent les possibilités pour l'avenir de :

- une augmentation des risques liés aux événements extrêmes plus fréquents ;
- l'accentuation d'une baisse des débits (-20 à -30 %), avec des étiages plus intenses et des périodes de basses eaux plus précoces (de 3 semaines à un mois plus tôt) ;
- le risque d'une dégradation de la qualité de l'eau associée à la baisse des débits et à l'augmentation des températures (+2° en moyenne de juin à septembre) ;
- des zones humides impactées en fonction ;
- une forte vulnérabilité des activités socio-économiques liées à l'eau, notamment agricoles et touristiques (baignade, pêche et canoë) ;
- une projection de besoins en eau supplémentaires à échéance 2050 (+ 10-15 % pour l'AEP, jusqu'à +35 % pour l'agriculture en scénario tendanciel).

3. Rapide état des lieux des démarches en cours pour la gestion quantitative

Fort de son historique de gestion et doté d'un important dynamisme territorial, le bassin de la Drôme affiche de nombreux projets et d'actions en cours ou envisagés en lien, plus ou moins direct, avec la gestion quantitative de la ressource en eau.

Le tableau ci-dessous recense, sans exhaustivité, les projets et actions actuellement connus :

AEP	<ul style="list-style-type: none"> - Programme EcoDrôme (SMRD) - Contrat de progrès Diois (CCD) - Plan d'action de l'étude Bilan Besoins Ressources (SCoT) - Actions des services d'eau potable - <u>Révision autorisations de prélèvements</u> (Etat) -
IRRIGATION	<ul style="list-style-type: none"> - Projet de rupture agricole (CCVD) et PAT (CCVD, 3CPS, CCD) - Actions des irrigants et du monde agricole - Plan de répartition de l'OUGC - Révision de l'AUP - ...
INDUSTRIES	<ul style="list-style-type: none"> - Actions individuelles des entreprises (Charles & Alice, BRD,...) - ...
AUTRES / TRANSVERSAL	<ul style="list-style-type: none"> - REUSE (Biovallée) - Hydrologie régénérative (ADAF/PERMALAB/ALVEOLES) - Les transferts interbassins -

II - LES OBJECTIFS DU PTGE

Le PTGE est un projet de territoire qui doit s'inscrire dans une vision à long terme, nécessitant une approche globale, cohérente et adaptée des liens usages- milieux- développement. Parmi les principaux objectifs visés peuvent être cités le besoin de :

- ⇒ Faire ensemble / trouver les bonnes complémentarités et synergies d'acteurs / d'actions pour mieux préserver et partager l'eau ;
- ⇒ Respecter les volumes prélevables et les débits d'objectifs d'étiage mensuels en période de basse eau et atteindre les objectifs du plan national eau de -10% d'eau prélevée à l'année d'ici 2030 ;
- ⇒ Anticiper et s'inscrire dans un processus continu d'adaptation au changement climatique / être moins vulnérable et moins dépendant à l'eau / préserver durablement les ressources et les milieux aquatiques ;
- ⇒ Redéfinir ensemble une trajectoire du souhaitable et du possible en lien avec le SAGE et autres documents de planification locale ;
- ⇒ Rechercher collectivement des solutions multi bénéfiques et une cohérence d'interventions ainsi qu'un conditionnement des aides pour agir efficacement ;
- ⇒ Assurer la convergence d'actions, la réelle coopération entre acteurs et l'engagement de tous via un programme d'actions opérationnel (avec une logique crantée / de transition).

III - LES ENJEUX DE LA GOUVERNANCE

A travers le panel d'actions et de projets aujourd'hui constatés, on remarque une multiplication des instances de discussions en lien avec la ressource en eau. Il apparaît dès lors nécessaire d'améliorer les échanges et le partage des connaissances des différents projets entre acteurs, décideurs, gestionnaires, usagers et grand public dans un objectif de capitaliser, de rechercher la cohérence et les complémentarités entre les différents porteurs de projets afin de tendre vers des objectifs communs et un meilleur partage de l'eau.

Via l'instruction gouvernementale et son additif du 17 janvier 2023, les CLE (Commission Locale de l'Eau) sont légitimées par l'Etat pour conduire la démarche PTGE.

En date du 4 juillet 2023, le COPIL départemental PTGE puis lors de la CLE Drôme du 11 juillet 2023, a été réaffirmée et validée toute l'importance du rôle de la CLE pour faire du lien, coordonner au mieux et assurer le faire ensemble. La CLE Drôme s'est donc vu confier la conduite d'un projet de PTGE sur le bassin de la Drôme.

Base historique de gestion et de concertation sur la Drôme, la CLE est l'assemblée de l'eau reconnue, lieu de partage et de débat où chacun peut s'exprimer en vue, *in fine*, d'une décision démocratique qui s'impose à tous.

La mobilisation, la participation et la contribution de toutes les parties prenantes du territoire doivent se faire au plus tôt pour avancer ensemble dans l'objectif de bâtir collectivement un véritable projet pour le territoire tout en assurant au mieux l'adhésion au programme d'actions et l'acceptabilité sociétale. Ces processus en co-construction se veulent ouverts, plus impliquants, créateurs de légitimité de la décision, mais sont aussi complexes à mettre en œuvre.

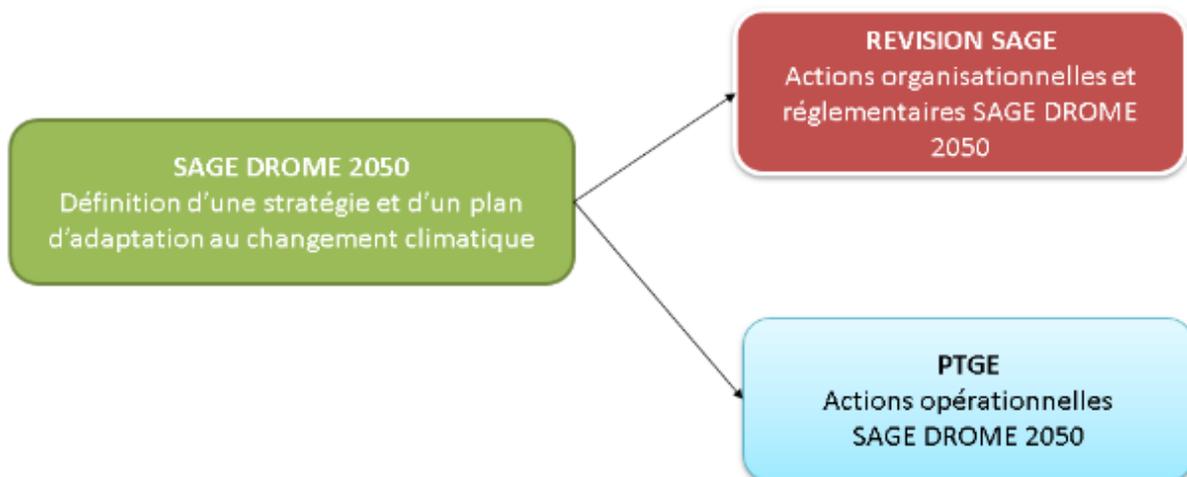
IV - METHODE DE CONSTRUCTION ET DE VALIDATION ENVISAGEES DU PTGE

1. Méthodologie

L'élaboration du PTGE entre dans le cadre de la révision du SAGE Drôme, en se basant notamment sur le travail prospectif, la stratégie et les propositions issus de l'étude SAGE Drôme 2050 qui fournira la matière première.

Avec l'aide d'un bureau d'études pour un accompagnement technique et stratégique, les 2 démarches « révision du SAGE / élaboration du PTGE » menées en parallèle et étroitement couplées permettront :

- De mutualiser / optimiser la mobilisation des acteurs et le travail de concertation,
- D'avoir une planification renforcée de la gestion quantitative pour la révision du SAGE,
- De prendre en compte les enjeux de l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques ainsi que des risques dans le PTGE,
- De donner un cadre prescriptif et de faciliter la mise en œuvre du programme d'actions du PTGE via l'outil SAGE approuvé.



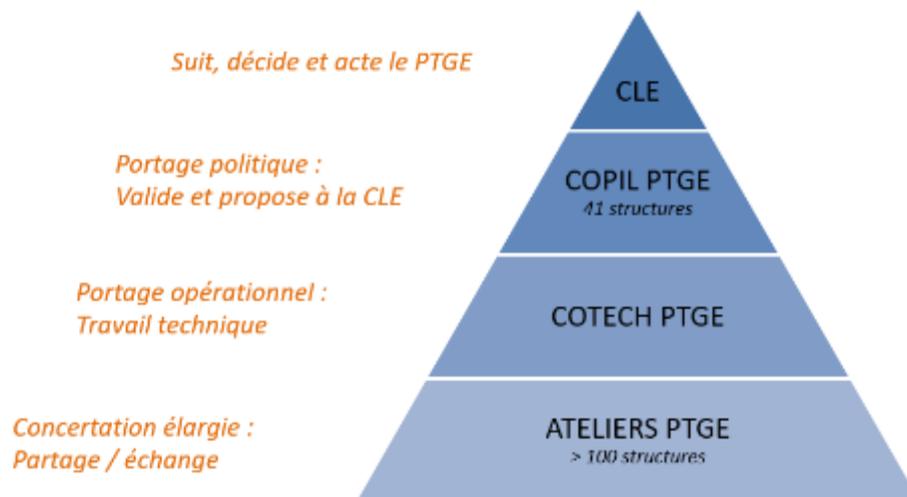
2. Identification des cercles d'acteurs et propositions de gouvernance

Afin d'assurer la juste représentation et la bonne implication de toutes les parties prenantes d'un territoire, le bureau de la CLE a choisi les cercles d'acteurs du PTGE sur les critères suivants :

- Chercher le bon équilibre technique-politique, assurant la représentation de tous les usages et secteurs du bassin, tout en veillant à garder un COPIL fonctionnel / pas trop nombreux ;
- Privilégier les structures portant des projets de territoires au sein du format COPIL, tout en gardant un format ateliers pour élargir la concertation (Ex choix est fait de favoriser les représentants d'usagers ex fédé canaux pour le COPIL plutôt que chaque ASA qui restent inviter aux ateliers) ;
- S'appuyer sur une instance technique de travail pour apporter la matière aux membres du COPIL PTGE qui travaillera et décidera des propositions à faire remonter/valider en CLE. La composition de ce groupe technique sera à géométrie variable selon les sujets traités ;
- Garder de la souplesse d'organisation au regard des évolutions de contexte et des besoins émergents.

Le cadre d'organisation du travail proposé est le suivant :

- **Un COPIL PTGE** composé de 42 structures (cf composition proposée en annexe). Il sera demandé par courrier à chaque structure de désigner officiellement ses représentants ;
- **Un COTECH PTGE** de composition variable selon les sujets à traiter ;
- **Des ATELIERS PTGE** composés d'au moins 100 structures, sur la base des ateliers SAGE DROME 2050, qui permettront d'élargir la concertation et le travail à d'autres acteurs et qui seront mobilisés au besoin ;



En plus de cette organisation qui se veut souple et évolutive selon les besoins du travail, il semble important de noter que :

- Pour assurer la **cohérence du PTGE et des Projets de Territoire** des EPCI et de l'échelon départemental, des rencontres associant Madame et Messieurs les Présidents des intercommunalités concernées, du Département, de la Chambre d'Agriculture et avec M. le Préfet de la Drôme seront nécessaires ;
- Au-delà des cercles de travail identifiés, concernant les besoins et attentes du **grand public** d'avoir des retours et de comprendre le travail mené sur la question de l'eau, il est proposé à *minima* une information/communication et la possibilité de consulter le public selon des besoins identifiés aux grandes étapes de construction et de validation du projet de PTGE.

3. Phasage et calendrier de travail

Phase 1 : Partage et confortement du diagnostic du territoire (1^{er} semestre 2024) :

- Partage et analyse des différents projets du territoire / analyse des compatibilités et recherche des complémentarités ;
- Base état des lieux-diagnostic actualisé / intégration résultats dernières études ;
- Synthèse caractérisation / état des ressources et des potentialités / évolution usages actuels et futurs (appui étude prospective SAGE Drôme 2050) / identification des manques ;
- Production de cartes actualisées des différents volumes prélevés par usages, par période et par type de ressources mobilisées ;

- ⇒ Travail de lien et de mise en cohérence à mener à tous les différents niveaux de gouvernance / échelles de décision : technique, DGS/DGA, élus / politique
- ⇒ Principe de réunions bilatérales avec les différents partenaires techniques et porteurs de projets
- ⇒ Grande importance de ce travail d'état des lieux-diagnostic partagé = socle

Phase 2 : Ecriture (2024 – 1^{er} semestre 2025) :

- Définition du cadre stratégique et réglementaire du PTGE *via* l'écriture du nouveau SAGE et sur la base de la stratégie d'adaptation au changement climatique issue de l'étude Drôme 2050 qui se dessine aujourd'hui à travers 4 points clés auxquels il sera nécessaire d'apporter collectivement des réponses :
 1. La priorité aux actions de sobriété : oui, mais avec quelle ambition ?
 2. Améliorer la résilience des milieux et des sols pour réduire la vulnérabilité au changement climatique, y aller mais accepter de ne pas tout maîtriser ;
 3. "Renouveler" les règles de partage de la ressource en eau entre usages ;
 4. Un stockage d'eau supplémentaire incontournable ?

- Définition et écriture du programme d'actions du PTGE (construction progressive / base de travail prospectif issue de SAGE Drôme 2050 et basée sur les projets en cours et envisagés / identification des maîtrises d'ouvrage, des moyens nécessaires et des financements / mise en cohérence). Les différents principes à poser pourront reposer sur :
 - Réduction de notre dépendance à l'eau / être moins vulnérable (s'adapter et atténuer) ;
 - Solidarité et équité du partage de l'eau ;
 - Volumes Maximums Prélevables (VMP) et règles de partage à préciser par secteurs du bassin (base EVP), inter et intra usages ;
 - Identification de tous les projets du territoire, estimation des volumes en jeu et analyse des compatibilités avec les objectifs du SAGE et du PTGE ;
 - Approche systémique / solutions multi usages et Solutions Fondées sur la Nature (SFN) à privilégier ;
 - Evaluation du programme d'actions selon la méthode cout bénéfice de chaque action : Etudes Analyses Multi Critères et Coûts Bénéfices (ACM et ACB) et Récupération des Coûts (RC), notamment pour les gros projets structurants afin de permettre les arbitrages et les choix collectifs et d'assurer la viabilité socio-économique du programme d'actions ;
 - Formalisation des engagements en termes de changement de pratiques, modes opératoires.

- Définition du cadre d'engagement des différents maîtres d'ouvrage concernés par le programme d'actions,
- Définition d'un dispositif de suivi et d'évaluation
- Procédure de consultation basée sur le calendrier de révision du SAGE (2^{ème} semestre 2025)

Phase 3 : Mise en œuvre (dès 2026 ou possible au fil de l'eau des projets selon cadre validé) :

- Objectif approbation et mise en œuvre
- Engagements des maîtres d'ouvrages et des partenaires

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COPIL PTGE PROPOSE

Organisme	Membre CLE
Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	
2 députés	
3 sénateurs	
CCCPS	x
CCD	x
CCVD	x
Conseil Départemental 26	x
Mairie d'Allex	
Mairie de Crest	x
Mairie de Die	x
Mairie de Livron sur Drôme	x
Mairie de Loriol / Président de la CLE	x
Parc Naturel Régional du Vercors	x
Région AURA	x
SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence	
SCoT Basse vallée de la Drôme	x
SMRD	x
Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)	x
Syndicat Drome Gervanne	
Syndicat Drôme Rhône SIEDR	
Syndicat Mirabel, Piegros, Aouste et Saillans (SMPAS)	
Syndicat vallée de Quint	
Collège des usagers, des organisations professionnelles et des associations	
ADAF	
ADARII	
Agribiodrôme	x
Association drômoise des agriculteurs en réseaux d'irrigation individuels	
Association moulins canaux 07 26	x
Biovallée	
Chambre d'Agriculture de la Drôme	x
Chambre du Commerce et de l'Industrie	x
Compagnie Nationale du Rhône	x
Fédération de Pêche de la Drôme	x
Fédération Hotelière Plein Air	x
FRAPNA	x
OUGC, Chambre d'Agriculture de la Drôme	x
Réserve des ramières	
Syndicat de la Clairette	
Syndicat des loueurs de canoë	x
Valsoleil	
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements	
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	x
Direction Départementale des Territoires de la Drôme	x
DREAL	x
Office Français pour la Biodiversité	x
Préfecture de la Drôme	

ANNEXE 2 : CHRONOGRAMME DE TRAVAIL

